

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2682

2 octobre 2014

SOMMAIRE

4ART S.A.	128691	Sovap	128693
Access Media Investments (Luxembourg)		Sovap	128693
S.à r.l.	128695	Sovap	128692
Acrobat Holding Two S.à r.l.	128696	Sovap	128692
Adapto Green Luxembourg S.à r.l.	128724	Sovap	128692
Adeux S.à r.l.	128695	Sovap	128693
Adeux S.à r.l.	128695	Stallion Management S.A.	128693
Advisory & Consulting	128695	Tarentum Securities SA	128694
Avondale Securities S.A.	128690	Technikhauslu. S.à r.l.	128691
Gof III B Extender SH II S.à r.l.	128699	Technoblock International S.A.	128694
Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl	128694	Technofibres	128694
Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl	128695	The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg) ...	128696
Let's Meat S.A.	128710	Trief Corporation S.A.	128696
Logistis Luxembourg Feeder S.A.	128711	Truss Lux Participation S.à r.l.	128693
Loic Invest S.A.	128714	Truss Managing Partner S.à r.l.	128694
McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	128716	Utilis International S.à r.l.	128696
Mobri	128735	UW Matterhorn	128708
Napatec Lux S.à r.l.	128719	Venn Capital II LP S.C.S.	128724
Ocm Adelaide Retail 1 S.à r.l.	128727	Victoire Asia Investment Management S.à r.l.	128697
Peaksidewert 4 S.à r.l.	128697	Victoire Investment Management S.à r.l.	128697
Sainte-Barbe S.à r.l.	128722	Victory Asset Management S.A.	128697
Sapphire XI S.à r.l.	128690	Videma S.A.	128697
Simon Europe B.V.	128690	WD Nonntal S.C.A	128692
Société Financière des Caoutchoucs	128736	Weber Steve s.à r.l.	128696
Sols & Déco Sàrl	128690	Wellbeing at Work S.à r.l.	128698
Solueveg	128691	Weroma S.à r.l.	128698
Soni S.A.	128691	WestPlan Industrie Holding A.G., SPF ..	128698
Sopcor Holding S.A.	128691	WP XI Luxco S.à r.l.	128698
Sovap	128692	X-Nov IP S.à r.l.	128698
Sovap	128693	YMMA S.à r.l.	128698

Sapphire XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109929/13.

(140131449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Julien PONSON et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 24.7.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Simon Europe B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014109946/16.

(140130721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sols & Déco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.349.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109997/10.

(140131159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Avondale Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.873.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 24 juillet 2014

Le conseil d'administration de la société décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que réviseur externe pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014110175/15.

(140132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Solveg, Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 178.854.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109999/10.

(140131167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Soni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 97.167.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014110000/10.

(140130713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sopcor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.162.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110002/10.

(140131163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Technikhauslu. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen.
R.C.S. Luxembourg B 172.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Paul Brosius

Le Gérant

Référence de publication: 2014110044/11.

(140130449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014110119/13.

(140131396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Dépôt rectificatif du bilan qui a été déposé le 24 juillet 2014 avec comme numéro de référence de dépôt L140129230

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110003/10.

(140130901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110004/9.

(140131623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110005/9.

(140131624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110006/9.

(140131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

WD Nonntal S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.660.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 10 Juillet 2014

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance comme suit:

- Madame Waltraut Gasteiner-Pradon, demeurant 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Monsieur Denis Pradon, demeurant 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mademoiselle Juliette Pradon, demeurant 6C, Battersea Rise, GB-SW11 1ED Londres;
- jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.07.2014.

*Pour WD Nonntal SCA
Mandataire*

Référence de publication: 2014114618/17.

(140133135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110007/9.
(140131626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110008/9.
(140131627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110009/9.
(140131628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110010/9.
(140131629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110012/9.
(140130681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014110037/9.
(140131180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Truss Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.223.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110038/9.

(140131181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Tarentum Securities SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.210.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014110043/11.

(140131393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Technoblock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014110045/11.

(140131174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Technofibres, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Merttert, 6, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 8.772.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110047/9.

(140130861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110514/14.

(140131777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.248.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110515/14.

(140131750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 91, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014110183/10.

(140132455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Adeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 91, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 100.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014110184/10.

(140132459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Access Media Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.094.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014110180/10.

(140131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Advisory & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110186/10.

(140132457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

Les comptes annuels au 20 FEVRIER 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014110052/11.

(140130760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014110061/11.

(140130493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Utilis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110077/10.

(140131161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Weber Steve s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9189 Vichten, 24, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 108.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur STEPHANE WEBER

Le gérant technique

Référence de publication: 2014110098/11.

(140130453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Acrobat Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1784 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.596.

Les statuts coordonnés au 27 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014110136/11.

(140132520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Victoire Asia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 181.315.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la société Victoire Asia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110080/10.

(140131084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Victoire Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 180.969.

Les comptes annuels au 31/12/2013 de la société Victoire Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110081/10.

(140131065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110085/9.

(140131096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Videma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 113.353.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110086/9.

(140130637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Peaksidewert 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

En date du 23 Juillet 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mark Fenchelle de son poste de gérant A avec effet au 23 Juillet 2014;
- Reclassement en tant que gérant A de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, avec effet au 23 Juillet 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014110852/16.

(140132889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Wellbeing at Work S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4483 Soleuvre, 8, rue F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 152.452.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110100/9.

(140131459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Weroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 24, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 84.595.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110101/9.

(140130600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

WestPlan Industrie Holding A.G., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110103/9.

(140130976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

WP XI Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110106/9.

(140131564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

X-Nov IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110108/9.

(140130403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

YMMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.424.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110110/9.

(140130442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Gof III B Extender SH II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 188.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July,

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GOF III B 2015 Valencia LLC., a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 1290 Avenue of the Americas, Suite 914, New York, NY 10104, United States,,

here represented by Mr Juan Alvarez Hernandez, employee, whose professional address is at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 9 July 2014. The power of attorney, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GOF III B Extender SH II S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

GOF III B 2015 Valencia LLC. represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-), and agrees to pay the shares up, in full, by a contribution in cash.

The contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As class A manager:

- GSH Lux Director LLC., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America.

As class B managers:

- Mr Ronan Carroll, employee, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Juan Alvarez Hernandez, employee, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzisième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GOF III B 2015 Valencia LLC., une société à responsabilité limitée de droit de Delaware, (Etats-Unis), dont le siège social est situé à 1290, Avenue des Amériques, Suite 914, New York, NY 10104, Etats-Unis,

représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, salarié, résidant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2014. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GOF III B Extender SH II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

GOF III B 2015 Valencia LLC., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et accepte de payer les actions en place, en totalité, par un apport en numéraire.

L'apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), est à la disposition de la Société et que la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée:

En tant que gérant de catégorie A:

- GSH Lux Director LLC., une société à responsabilité limitée, avec siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.

En tant que gérants de catégorie B:

- Monsieur Ronan Carroll, salarié, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Juan Alvarez Hernandez, salarié, né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Alvarez Hernandez, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2014. REM/2014/1542. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110489/497.

(140132828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus "U&W ZUM SEE LIMITED", established and having its registered office CY-3107 Limassol, 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st floor, registered with the Cypriot Department of Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 248755,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "UW MATTERHORN", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 136167, (the "Company"), has been incorporated by virtue of a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on February 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 612 of March 12, 2008,

and the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on December 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542 of March 12, 2010;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), divided into one hundred (100) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company constituée et existant sous les lois de la République de Chypre "U&W ZUM SEE LIMITED", établie et ayant son siège social à CY-3107 Limassol, 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st floor, inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" chypriote sous le numéro HE 248755,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "UW MATTERHORN", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136167, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 12 mars 2008,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 12 mars 2010;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014111055/112.

(140131872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Let's Meat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Berschbach, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.917.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le quatre juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Romain JOIRET, ingénieur, né le 19 juin 1965 à Arlon (B), demeurant à B-6700 Viville, 31, rue de Metzert,
- Monsieur Thierry LERECOUVREUX, technicien supérieur en agroalimentaire, né à Etain (F) le 8 janvier 1965, demeurant à F-57310 Bertange, 63, Grand-rue,
- Monsieur Patrick SONDAG, hôtelier, né à Arlon (B) le 6 octobre 1963, demeurant à L-4918 Käerjeng, 116, rue Nicolas Meyers,

Tous trois représentés par Monsieur Walter KARTHEISER, ingénieur technicien, né le 18 octobre 1949 à Trèves (D), demeurant à L-8834 Folschette, 32B, rue Principale, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci;

- Monsieur Walter KARTHEISER, ingénieur technicien, né le 18 octobre 1949 à Trèves (D), demeurant à L-8834 Folschette, 32B, rue Principale,

- Monsieur Thierry THIELTGEN, chimiste, né à Arlon (B), le 12 mai 1966, demeurant à L-8834 Folschette, 32B, rue Principale.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «LET'S MEAT» S.A., avec siège social à L-7540 Berschdach, 2, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1734 du 30 juillet 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.917.

II. Que le capital social, intégralement souscrit et entièrement libéré, est fixé à trente et un mille euros (31.000.-euros) représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-€) chacune.

III. Que les soussignés sont propriétaires de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seuls actionnaires, les soussignés déclarent expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que les soussignés connaissent parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que les soussignés, se considérant comme les liquidateurs, déclarent avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que les soussignés donnent décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que toutes les actions ont été annulées.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Kartheiser, Th. Thieltgen, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2014 - EAC/2014/9267 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114181/54.

(140133541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Logistis Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of July,

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603, here represented by Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 18 July 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LOGISTIS LUXEMBOURG FEEDER S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.269, incorporated on 27 June 2008 by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1932, page 92715 on 7 August 2008. The Articles have been amended for the last time on 11 July 2014 by a notarial deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify, renew and replace the expired existing authorised share capital clause of the Company and to set the authorised share capital to an amount of six million euros (EUR 6,000,000.-) to be divided into new Class A Shares and/or new Class B Shares as decided by the board of directors of the Company and decision to grant to the board of directors of the Company all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorized capital under the conditions and methods it will set out including by cancellation or limitation of the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company.

In this respect, the Sole Shareholder acknowledged and approved the report of the board of directors of the Company relating to the limitation and cancellation of the preferential subscription rights in accordance with the provisions of article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in relation to the modification, renewal and replacement of the authorised share capital as mentioned above.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that henceforth it shall read as follows:

" 6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of six million euros (EUR 6,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a "Shareholders' Agreement").

6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

6.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.

6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.4.3 The Board of Directors is specially authorized to issue such new Class A Shares and/or Class B Shares without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.4 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.5 The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of the resolutions of the Shareholder enacted on 21 July 2014, but at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the "Chairman") or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de LOGISTIS LUXEMBOURG FEEDER S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.269, constituée en date du 27 juin 2008 suivant un acte notarié rédigé par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1932, page 92715, le 7 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 juillet 2014 suivant un acte notarié rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier, renouveler et remplacer la clause de capital autorisé existante qui a pris fin et de fixer le capital autorisé à un montant de six millions d'euros (6.000.000,- EUR) à diviser en nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B tel que décidé par le conseil d'administration de la Société et décision de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour une période de cinq (5) ans de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera y compris par suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

A ce sujet, l'Actionnaire Unique a pris connaissance et a approuvé le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la suppression et la limitation des droits préférentiels de souscription conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en lien avec la modification, le renouvellement et le remplacement de la clause de capital autorisé mentionnée ci-dessous.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" 6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B.

6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts

6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le "Pacte d'Actionnaires").

6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

6.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.

6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises.

6.4.3 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B sans réserver (c'est-à-dire en supprimant ou limitant) les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B aux Actionnaires existants.

6.4.4 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes.

6.4.5 Cette autorisation expirera le cinquième anniversaire de la date des résolutions de l'Actionnaire prises le 21 juillet 2014, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le "Président") ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34815. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014114188/165.

(140133632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

En l'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LOIC INVEST S.A., une société anonyme, constituée par acte notarié établi le 11 septembre 2009 par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, ayant un capital social de 31.000,- EUR, son siège social au 19, rue Sigismond L-2537 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.466 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 2079 page 99765, en date du 22 octobre 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Marino PIERRI, professionnellement établi à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Paula DOS SANTOS, professionnellement établi à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Paula DOS SANTOS, professionnellement établi à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le Bureau constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Le Bureau constate et certifie que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour adressées à tous les actionnaires en date du 4 juin 2014 et que deux avis de convocation ont été publiés les 10 et 25 juin 2014 dans le Luxemburger Wort et au Mémorial C.

III. Le Bureau constate qu'il apparait de la liste de présence que des actionnaires détenant ensemble 155 actions d'un total de 310 actions émises par la Société sont présents ou représentés.

IV. Le Bureau constate qu'en conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports du commissaire et des comptes annuels au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013;
 2. Affectation des résultats constatés sur les exercices 2009 à 2013;
 3. Décision à prendre au regard de l'article 100 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales;
 4. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
 5. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
 6. Décharge aux administrateurs et commissaire;
 7. Divers.
- V. Ces faits énoncés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.
- VI. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées comme suit:

Première résolution

Après lecture des rapports du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 (Annexe 1), au 31 décembre 2010 (Annexe 2), au 31 décembre 2011 (Annexe 3), au 31 décembre 2012 (Annexe 4) et au 31 décembre 2013 (Annexe 5) et la présentation desdits comptes annuels, l'Assemblée décide d'approuver les rapports du commissaire et les comptes annuels précités.

Après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, ces comptes annuels resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités avec les autorités d'enregistrement.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2009 (perte de 2.151,72 EUR), de l'exercice 2010 (perte de 386,58 EUR), de l'exercice 2011 (perte de 468,99 EUR), de l'exercice 2012 (perte de 463,22 EUR) et de l'exercice 2013 (perte de 90.247,71 EUR) en résultats reportés, soit un montant de (93.718,22 EUR).

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Troisième résolution

Se basant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 et constatant que la société a perdu plus des trois quarts de son capital social, l'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide la mise en liquidation de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014, sans préjudice des droits acquis des tiers, conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de nommer liquidateur, Monsieur Marino PIERRI, ingénieur indépendant, né le 14 août 1973 à Gioia del Colle (Italie), demeurant à L-2565 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145, sans l'autorisation de l'assemblée générale chaque fois qu'il est demandé.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux livres de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux porteurs de parts en numéraire ou en nature, à sa seule discrétion. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur boni de liquidation.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Sixième résolution

L'Assemblée accorde pleine décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Pour: 155

Contre: /

Abstentions: /

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Pouvoir

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le Bureau et Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierri, Dos Santos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juillet 2014. Relation: RED/2014/1508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014114190/113.

(140134104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred forty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 748,300.-), with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 81540 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Manfred Müller, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on June 27, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial of 22 March 2001, under the name McKessonHBOC HOLDINGS, S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 973 of 7 November 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81541 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 19 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1910 of 1st August 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-), by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by virtue of the above mentioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share, with payment of a share premium of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable the Shareholder holds against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of three hundred and nine million nine hundred ninety-five thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,715.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to two (2) shares of a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each (total of two hundred United States Dollars (USD 200.-)), to be issued with a share premium of three hundred nine million nine hundred ninety-five thousand five hundred and fifteen United States Dollars (USD 309,995,515.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The corporate capital is set at twenty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 25,200.-), divided into two hundred fifty-two (252) fully paid up shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de sept cent quarante-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 748.300.-), ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 81540 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000.-), dont le siège social est au 270, route d'Arlon, L8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 22 mars 2001, sous le nom de McKessonH-BOC HOLDINGS S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 973 du 7 novembre 2001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81541 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1910, en date du 1^{er} août 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.200,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-), par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.200,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté en vertu de la procuration sus mentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans une créance détenue par l'Associé contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.715,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune (total de deux cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique USD 200,-), à émettre avec une prime d'émission de trois cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 309.995.515,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les deux (2) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital est fixé à vingt-cinq mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.200,-), représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juillet 2014. REM/2014/1412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114246/175.

(140133072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Napatec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 188.941.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick Petrus NAUDTS, directeur de société, né à Lokeren (Belgique), le 21 juillet 1965, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Valerius De Saedeleerlaan 5A, et

2) Madame Barbara Francine MAILLET, employée née à Gand (Belgique), le 13 janvier 1974, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Valerius De Saedeleerlaan 5A.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Napatec Lux S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- tous travaux de coffrage et de tresse en acier et ce au sens le plus large du terme;
- la location, le bail, l'achat et la vente d'échafaudages et de plates-formes de travaux;
- la fourniture de services et de conseils en rapport avec les activités mentionnées ci-avant et ce au sens le plus large du terme.

La Société pourra par conséquent s'intéresser par le biais d'apport, de fusion, de participation ou autrement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou futures avec un objet similaire ou avec un objet intimement lié au sien.

La Société pourra engager en général toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou qui ont pour nature de faciliter, partiellement ou complètement, l'atteinte de cet objet.

La Société peut agir en tant que gestionnaire ou liquidateur d'autres sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La Société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Patrick Petrus NAUDTS, pré-qualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	99
2) Madame Barbara Francine MAILLET, pré-qualifiée, une part sociale,	<u>1</u>
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
2. Monsieur Patrick Petrus NAUDTS, directeur de société, né à Lokeren (Belgique), le 21 juillet 1965, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Valerius De Saedeleerlaan 5A, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. P. NAUDTS, B. F. MAILLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2014. LAC/2014/31743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114266/138.

(140133358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Sainte-Barbe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 188.951.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

IMMOBILIERE WAEHNERT S. à r.l., avec siège social au L-3378 Livange, 16, rue Geespelt, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B90674,

ici représenté par son gérant unique Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, 16 rue Geespelt.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Sainte-Barbe S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large, comprenant notamment la promotion immobilière.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

IMMOBILIERE WAEHNERT S. à r.l., pré-mentionnée a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Résolutions de l'associé unique

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-3378 Livange, 16, rue Geespelt.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique:

Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, précité, né à Bitburg (D) le 15 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, 16, rue Geespelt, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance vis-à-vis des tiers.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michel Waehnert, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 juillet 2014. LAC / 2014 / 34436. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé) Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114426/104.

(140133870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Adapto Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 162.015.

Il est à noter que monsieur Philippe Meloni a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 19 Juin 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 Juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014110137/11.

(140131904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Venn Capital II LP S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.724.

Extract of the partnership agreement of Venn Capital II LP S.C.S. (the "Partnership") as amended and restated on 2 July 2014

1. Partners jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership. Venn Capital II JV GP, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Name of the Partnership. Venn Capital II LP S.C.S.

3. Legal Form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").

4. Corporate object. The purpose of the Partnership is the acquisition, holding, administration and disposal, directly or indirectly, of private debt instruments including without limitation, whole loans, B-Notes, mezzanine, bridge loans, non-performing loans and loans on portfolio or similar investment vehicles (the “Investments”). It is envisaged that the Investments will constitute loans to selected entities, notably private equity houses, financial sponsors, industrial companies, financial institutions and special purpose vehicles held by such entities. It is not intended that the Partnership will undertake, directly or indirectly, a professional lending activity in Luxembourg, market or propose the making of loans to the public, or approach the public to offer any lending services. The Partnership may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its purpose and which would serve the purpose of the Partnership directly or indirectly (together the “Business”). The Partnership will not carry on any other business or activity other than the Business.

The Partnership may execute, deliver and perform all deeds, undertakings, contracts and other documents, give all consents or approvals and engage in all activities and transactions which may be necessary or advisable in order to carry out the Business or may be required under this Agreement.

It is contemplated that the Partnership will invest into an ordinary Luxembourg société à responsabilité limitée (“Lux-Co”) which in turn will hold all the shares and invest into another Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated as a securitisation vehicle (“SecCo”) in accordance with the law of 22 March 2004, as amended.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Managers: Nature and Limit of its powers. The Partnership shall be managed by two (2) class A managers (the “Class A Managers”), three (3) Class B managers (the “Class B Managers”) and, from time to time, one (1) class C manager, who need not be partners themselves (the “Managers”)

As from the date of this Agreement, and subject to any replacement that may be made in accordance with Clause 7.1, the Partners agree (to the extent they can agree to such appointment in accordance with Clause 7.1) to appoint the following persons as managers of the Partnership in replacement of the General Partner which shall cease to have management function with effect as of the date of this Agreement:

- Raymond Granger as Class A Manager.;
- Jørgen Westad as Class A Manager;
- Harald Thul as Class B Manager;
- Hille-Paul Schut as Class B Manager;
- Joost Tulkens as Class B Manager.

For the avoidance of doubt, no Class C Manager shall be appointed as at the date of the agreement.

Except as otherwise specifically provided herein, the Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for conducting the Business. All powers not expressly reserved by the Agreement or by the Laws to the Partners shall be within the competence of the Managers. The Partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Partnership.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them, including in particular the Investment Advisor.

The Partnership will be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Managers and one Class B Manager. The Partnership will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such special power.

7. Date of Constitution. The Partnership was incorporated on 18 March 2014. The limited partnership agreement was amended and restated on 27 June 2014 and thereafter on 2 July 2014.

8. Duration. The term of the Partnership shall continue until the eighth anniversary of the end of means a period of two (2) years as from the date of this Agreement, which may be extended (the “Investment Period”) unless (i) prior to such date it is terminated pursuant to Clause 25.2, whereupon the Partnership shall be wound up in accordance with the provisions of Clause 25.3; or (ii) the Parties agree to extend the term.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 July 2014.

Venn Capital II LP S.C.S.

Harald Thul / Joost Tulkens / Hille-Paul Schut

Class B Manager / Class B Manager / Class B Manager

Authorized by means of delegation of powers

Suit la traduction en français:

Extrait de l'acte de constitution de Venn Capital II LP S.C.S. (la "Société") tel que modifié et reformulé en date du 2 juillet 2014

1. Désignation des associés indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. Venn Capital II JV GP, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Dénomination sociale. Venn Capital II LP S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

L'acquisition, la détention, l'administration et la disposition, directement ou indirectement, de titres de créances privées, y compris, sans limitation, les prêts entiers, B-Notes, mezzanine, prêts relais, prêts et créances ou l'investissement dans des véhicules similaires (les «Investissements»). Il est prévu que les investissements constituent des prêts à des entités sélectionnées, les sociétés de financement, sponsors financiers, sociétés industrielles, institutions financières et véhicules à usages spéciaux détenus par ces entités. Il n'est pas prévu que la Société entreprenne, directement ou indirectement, une activité de prêt professionnel à Luxembourg, ou de proposer l'octroi de prêts au public, ou approcher le public à afin d'offrir des services de prêt. La Société peut s'engager dans des transactions de toute nature, que ce soit commerciales ou financières, qui sont liées directement ou indirectement à son objet et qui servirait le but de la société, directement ou indirectement (ensemble, l'"Objet"). La Société n'exercera aucune autre activité commerciale ou autre que celle définie par son objet.

La Société peut exécuter, délivrer et accomplir tous actes, entreprises, contrats et autres documents, donner toutes les autorisations ou les approbations et s'engager dans toutes les activités et transactions qui peuvent être nécessaires ou souhaitables afin de mener à bien l'entreprise ou peuvent être requis en vertu du présent Accord.

Il est envisagé que la Société investira dans une société luxembourgeoise ordinaire à responsabilité limitée ("LuxCo") qui à son tour détiendra toutes les actions et investira dans une autre société luxembourgeoise à responsabilité limitée constituée en un véhicule de titrisation («SecCo») conformément avec la loi du 22 Mars 2004, tel que modifiée.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérant: Nature et Limite de leur pouvoir. La Société doit être gérée par deux (2) gérants de catégorie A (les «Gérants de catégorie A»), trois (3) gérants de catégorie B (les «Gérants de catégorie B») et, quelquefois par un (1) gérant de catégorie C, pourvus qu'ils ne soient pas associés eux-mêmes.

À compter de la date du présent Accord, et sous réserve de tout remplacement qui pourrait être fait en conformité avec l'article 7.1, les partenaires conviennent (dans la mesure où ils peuvent convenir à cette nomination conformément à la clause 7.1) de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société en remplacement du commandité qui cesse d'avoir une fonction de gestion avec effet à compter de la date du présent Accord:

- Raymond Granger comme gérant de catégorie A;
- Jørgen Westad Gérant de catégorie A;
- Harald Thul comme Gérant de catégorie B;
- Hille-Paul Schut comme Gérant de catégorie B;
- Joost Tulkens comme Gérant de catégorie B.

Pour éviter tout doute, aucun gestionnaire de catégorie C ne peut être nommé à la date de l'accord.

Sauf disposition contraire, les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la conduite de l'entreprise. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la convention ou par la Loi à des partenaires sont de la compétence des gestionnaires. Les partenaires ne doivent ni participer ni interférer avec la gestion de la société.

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix, y compris en particulier le conseiller en placement.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie A et un gérant de catégorie B. Le partenariat sera également engagé envers les tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué par les gestionnaires, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 18 mars 2014. La convention de société en commandite a été modifiée et reformulée en date du 27 Juin 2014.

8. Durée. La durée du partenariat doit se poursuivre jusqu'au huitième anniversaire de la fin ce qui désigne une période de deux (2) ans à compter de la date du présent Accord, qui peut être prolongée (la "Période de placement») à moins que (i) avant cette date il soit mis fin en vertu de l'article 25.2, après quoi la Société sera liquidée conformément aux dispositions de l'article 25.3; ou (ii) les parties conviennent de prolonger la durée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 juillet 2014.

Venn Capital II LP S.C.S.

Harald Thul / Joost Tulkens / Hille-Paul Schut

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie B

Signataire autorisé par délégation de pouvoirs

Référence de publication: 2014114596/125.

(140133825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Ocm Adelaide Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.997.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of July.

Before Us Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed;

TRERE APPEARED:

OCM Adelaide Debtco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185343 and having a share capital of EUR 12,500.-;

here represented by Mr Remi DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "OCM Adelaide Retail 1 S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of 1 Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Article or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

15.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs

to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

15.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Adelaide Debtco S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The aggregate amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150,-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besancon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Ms. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;
 - Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7L Y, United Kingdom; and
 - Mr. Manish DESAI, company manager, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.
2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet,

Par devant Nous Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute;

ONT COMPARU:

OCM Adelaide Debtco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185343 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Monsieur Remi DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Adelaide Retail 1 S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes

valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société,

avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

15.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Adelaide Debtco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Le montant total de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des ibis, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.150,-.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mme Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - M. Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - M. Hugo NEUMAN gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et
 - Mlle Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.
 - M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
 - M. Manish DESAI, gérant de sociétés, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, ayant son adresse professionnelle au 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Certificat

La soussignée Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: Henri DA CRUZ, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2014. Relation GRE/2014/2941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Junglinster, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115415/456.

(140135645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Mobri, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 130.056.

Im Jahr zweitausendvierzehn, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar, Joëlle SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Johannes Maria Jacobus den Brinker, Geschäftsführer, wohnhaft in B-2910 Essen, Veldweg, 63.

Die erschienene Partei bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung «MOBRI» wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 12. Juli 2007 gegründet. Diese Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 1934 vom 10. September 2007 veröffentlicht,
- die Gesellschaft ist im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 130.056 eingetragen,
- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-),
- Herr Herr Johannes Maria Jacobus den Brinker, vorgenannt, ist alleiniger Eigentümer aller Anteile der Gesellschaft,
- In dieser Eigenschaft beschliesst er die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.
- Der Komparent erklärt die Satzung sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft genau zu kennen.
- Er erklärt, dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat.
- Er erklärt dass er sämtliche Aktiva und alle bekannten und unbekanntes Passiva der Gesellschaft «MOBRI» übernimmt und dass er, unter seiner alleinigen Verantwortung, alles unternehmen wird um den Verpflichtungen welche er im Hinblick auf die Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen hat nachzukommen.

- Er nimmt die Konten zum 31. Dezember 2013 an. Diese Konten bleiben nach „NE VARIETUR“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

- Der Komparent erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden fünf Jahre am Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Die erschienenen Parteien erklären die Gesellschaft für endgültig aufgelöst und beantragen die Streichung der Gesellschaft im Handelsregister sowie die Streichung sämtlicher im Handelsregister im Namen der Gesellschaft eingetragenen Mandatsträger.

Aufgrund dieser Ausführungen bestätigt der verhandelnde Notar die Auflösung der Gesellschaft.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten des Anteiligners und werden auf ungefähr 800.-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Den Brinker J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24 juillet 2014. Relation: WIL/2014/570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014115379/43.

(140134554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SOCFIN, Société Financière des Caoutchoucs, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014

«Huitième résolution

Le mandat de PF Representation Limited vient à échéance cette année. Celle-ci ne souhaitant pas se représenter, l'Assemblée Générale décide de nommer Administrateur la société Administration and Finance Corporation, en abrégé «AFICO» pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020. Elle sera représentée par Monsieur Luc Boedt.

L'Assemblée Générale décide de porter le nombre des Administrateurs de 5 à 6 et de nommer Administrateur Monsieur François Fabri pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Le mandat de Clerc, Réviseur d'Entreprises, vient à échéance cette année. L'Assemblée Générale renouvelle ce mandat pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES EN FONCTION

Administrateurs

Monsieur Hubert FABRI, Administrateur de sociétés, 5 chemin de Bellevue, CH-1659 Rougemont.

Monsieur Vincent BOLLORE, Administrateur de sociétés, 54 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Bollore Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic représentée par Monsieur Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 avenue Kléber, F-75116 Paris.

Administration and Finance Corporation, en abrégé «AFICO», 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, représentée par Monsieur Luc Boedt, Administrateur de sociétés, 24 rue de Romont, CH-1700 Fribourg.

Monsieur Philippe de Traux de Wardin, Administrateur de sociétés, 29 route du Bélier, CH-1663 Moléson-Village.

M. François FABRI, Administrateur de sociétés, Concession UtexAfrica, Résidence Nema, Maison 1, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Réviseur d'Entreprise

Clerc, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014109950/32.

(140130903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.